

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 3 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 57

Quorum : 29

Présents : 45

Absents : 12

Pouvoirs : 11

Votants : 56

L'An deux mil vingt-six,

Le 9 septembre à 19h00

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Michel JOUYET - Maire

Étaient présents :

- | | | |
|------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| 1. Arnaud-Rodrigue ADONON, | 16. Nathalie FAUVEL, | 32. Michel MOISY |
| 2. Elise ALVES-CERDEIRA, | 17. Daniel FOUCHER, | 33. Véronique MONFILLIATRE, |
| 3. Stéphanie APOSTOLY, | 18. Ophélia GAVELLE | 34. Patrice NOEL |
| 4. Xavier BALAGUERIE, | 19. Thomas GREUET | 35. Eric OTTENWALTER |
| 5. Tony BARBIER, | 20. Victoria GUILABERT | 36. Catherine PILTON, |
| 6. Guillaume BERTRAND, | 21. Jihen HAMMAMI | 37. Laura PONTY |
| 7. Bruno BLAHIC | 22. Isabelle HAUTEMER, | 38. Bruno QUEMENER, |
| 8. Emmanuel BOURDON | 23. Pascal HEMET, | 39. Claire REGNOUF, |
| 9. Angéline BYLYKBASHI, | 24. Patrick HERICHE, | 40. Fabien RICHARD |
| 10. Fabrice CAUDY, | 25. Michel JOUYET, | 41. Isabelle RIHOUAY, |
| 11. Fernand CHANSEAUME, | 26. Cathy KOMORNICZAK, | 42. Marie ROUSSEAU |
| 12. Catherine CREPIN-LEPAGE, | 27. Emmanuelle LAVAL, | 43. Michèle SEMBEL, |
| 13. Natacha DE BEAUDRAP, | 28. Stéphanie LEPINE | 44. Nathalie SENEAL |
| 14. Sandrine DRUAIS, | 29. Marion LERIGOLEUR, | 45. Jean-Philippe TROUILLET |
| 15. François EVRARD, | 30. Paul MERCIER, | |
| | 31. Catherine MIKLARZ | |

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir :

Sébastien ANDRIEUX donne pouvoir à Isabelle RIHOUAY
Richard CARILLET donne pouvoir à Arnaud-Rodrigue ADONON
Patricia DARBO donne pouvoir à François EVRARD
Rénald DELALIN donne pouvoir à Natacha DE BEAUDRAP
Bernard DURDANT donne pouvoir à Patrick HERICHE
Jennifer FAIRBANK donne pouvoir à Emmanuelle LAVAL
Lucie LOISTRON donne pouvoir à Tony BARBIER
Eric PORTIER donne pouvoir à Catherine CREPIN-LEPAGE
Michel OZANNE donne pouvoir à Michel JOUYET
Lisa PEPE donne pouvoir à Stéphanie APOSTOLY
Alain RIOU donne pouvoir à Cathy KOMORNICZAK

Étai(en)t absent(e)s : Benjamin LE CARNEC,

Secrétaire de séance : Isabelle HAUTEMER

N° DEL-2026-086 : Travaux visant la réouverture de l'église Saint Ouen de Berthenonville – autorisation de signature et demande de subventions

La commune de Vexin-sur-Epte travaille à la réouverture de l'église Saint Ouen de Berthenonville, fermée depuis 2014 au public.

En décembre 2025, une maîtrise d'œuvre a été recrutée afin de réaliser un diagnostic complémentaire à celui de l'ancien architecte et pour proposer de nouveaux travaux. En juin 2026, le cabinet d'architecte Aedificio a transmis à la commune les résultats de leur diagnostic indiquant une première tranche de travaux permettant la réouverture de l'église au public.

Ces travaux concerneront notamment :

- La couverture de la nef et du chœur
- Nettoyage et restauration des combles de la nef
- Restauration complète de la façade occidentale
- Restauration des maçonneries de la 1^{ère} travée côté nord
- Mise en place de tirant dans la nef

Ci-dessous le montant estimatif de la première tranche :

TOTAL TRAVAUX HT - TRANCHE 1	334 511,47 € HT
Aléas (5%)	16 725,57 €
TOTAL TRAVAUX HT avec aléas	351 237,05 € HT
tva 20%	70 247,41 €
TOTAL TRAVAUX TTC	421 484,45 € TTC

Estimation honoraires architecte	35 123,70 € HT
Estimation CSPS	7 024,74 € HT
tva 20%	8 429,69 €
TOTAL TTC dépenses annexes	50 578,13 € TTC

TOTAL travaux et dépenses annexes HT	393 385,49 € HT
TOTAL toutes dépenses confondues	472 062,59 € TTC

Afin de contribuer au financement des travaux de l'église de Berthenonville, la commune sollicite le concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 20% des travaux ainsi que celui du conseil Départemental par le programme « Mon Village, Mon Amour » à hauteur de 10%.

Le plan de financement prévue est celui-ci

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL travaux église de Berthenonville - Tranche 1		
DEPENSES TOTALES		FINANCEMENT
Détail	HT	
Maitrise d'œuvre	35 123,70 €	
Estimation CSPS	7 024,74 €	
Travaux Tranche 1	334 511,47 €	
Aléas 5%	16 725,57 €	
Sous-total :	393 385,48 €	
TOTAUX	393 385,48 €	
		Aides publiques :
		DRAC
		78 677,10 €
		20,00%
		Département MVMA
		39 338,55 €
		10,00%
		Autre financement
		Fondation du patrimoine
		12 469,00 €
		3,17%
		Sous-total :
		130 484,64 €
		Autofinancement
		Fonds propres VSE
		262 900,84 €
		66,83%
		TOTAUX
		393 385,48 €
		100,00%

Il est proposé au conseil municipal d'une part de valider le plan de financement tel que présenté et qui pourra évoluer en fonction des possibles futures demande de subvention. D'autre part il est demandé aux conseillers d'autoriser la dépense des travaux pour la réouverture de l'église Saint-Ouen de Berthenonville et donc le principe de ces travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DEL-2026-003 ;

Vu la décision n°2025-023 ;

Considérant la volonté de Vexin-sur-Epte de travailler à la restauration de son patrimoine religieux

Considérant que le conseil municipal doit approuver la dépense des travaux et donc le principe des travaux de restauration partielle de l'église avec l'objectif de sa réouverture au public ;

Considérant que les montants indiqués, ne sont à ce stade, qu'estimatifs et que l'architecte doit encore préciser les travaux nécessaires et donc le montant afférent.

Après avoir voté, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de l'opération de restauration partielle de l'église Saint Ouen du village de Berthenonville et donc les travaux de la tranche 1 telle que présentée par le cabinet d'architecte Aedificio ;
- **DE DIRE** que les fonds seront prévus au budget 2027 ;

- **D'AUTORISER** le maire de solliciter le concours de la direction régionale des affaires culturelles, à hauteur de 20% pour les travaux (en Hors Taxe et honoraires architectes et autres dépenses incluses) au titre de la conservation et de la protection des monuments inscrits comme monuments historiques ;
- **D'AUTORISER** le maire à solliciter la subvention « Mon village Mon Amour » du conseil départemental à hauteur de 10% du projet au titre du volet « ruralité » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de solliciter d'autres sources de financements, aides publiques ou autres, pour venir contribuer au financement des travaux de l'église ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire de signer tous documents afférents à la présente délibération et notamment ceux relatifs à la maîtrise d'œuvre et à la poursuite de sa mission.

Certifier exécutoire compte
tenu de la publication
effectuée le 10/09/2026

Et de la télétransmission
en Préfecture le 10/09/2026

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures, extrait conforme.**



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).